

Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0098

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement du nom et d'adresse du fabricant de la substance active pour la famille de produits biocides **ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN**,*

de la société **Henkel AG & Co. KGaA**

enregistrée sous le numéro **BC-AX089930-08**

Article 1^{er}

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 30 avril 2029.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 26/03/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	18
-------------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	HENKEL AG & CO. KGAA
	Adresse	HENKELSTRASSE 67 40191 DUESSELDORF NORTH-RHINE WESTFALIA ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-AX089930-08	
Type de demande	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098	
Date d'autorisation	13/08/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2029	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	IGO SRL
Adresse du fabricant	VIA PALAZZO, 46 24061 – ALBANO SANT'ALESSANDRO (BERGAME) ITALIE
Emplacement des sites de fabrication	VIA PALAZZO, 46 24061 – ALBANO SANT'ALESSANDRO (BERGAME) ITALIE

Nom du fabricant	CONSULTORIA TECNICA E REPRESENTAÇÕES, LDA. (CTR)
Adresse du fabricant	LOTEAMENTO INDUSTRIAL DA MURTEIRA, LOTES 23/24 2135-301 SAMORA CORREIA PORTUGAL
Emplacement des sites de fabrication	CONSULTORIA TECNICA E REPRESENTAÇÕES, LDA. (CTR) LOTEAMENTO INDUSTRIAL DA MURTEIRA, LOTES 23/24 2135-301 SAMORA CORREIA PORTUGAL

Nom du fabricant	LABORATORIO CHIMICO FARMACEUTICO SANMARINESE
Adresse du fabricant	STRADA DEL MARANO 95 47896 FAETANO SAINT MARIN
Emplacement des sites de fabrication	LABORATORIO CHIMICO FARMACEUTICO SANMARINESE STRADA DEL MARANO 95 47896 FAETANO SAINT MARIN

Nom du fabricant	HENKEL HOMECARE KOREA
Adresse du fabricant	3 GATBACHI-RO, DANWON-GU ANSAN CITY, GYEONGGI-DO COREE DU SUD
Emplacement des sites de fabrication	3 GATBACHI-RO, DANWON-GU ANSAN CITY, GYEONGGI-DO COREE DU SUD

Nom du fabricant	GODREJ CONSUMER PRODUCTS LTD
Adresse du fabricant	PIROJSHANAGAR EASTERN EXPRESS HIGHWAY VIKHROLI (EAST), MUMBAI - 400079 INDE
Emplacement des sites de fabrication	GODREJ CONSUMER PRODUCTS LTD 131/1-4, CUDDALORE ROAD KATTUKUPPAM, MANAPET (PO) PONDICHERRY - 607402 INDE

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	1R-TRANS-PHENOTHRINE
Nom du fabricant	SUMITOMO CHEMICAL UK SUCURSAL EN ESPAÑA (SCUK(ES)) (ACTING FOR SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC (UK))
Adresse du fabricant	CALLE DIPUTACIO 279 ESC. P. 5 PTA. 08007 BARCELONA ESPAGNE
Emplacement des sites de fabrication	MISAWA WORKS, AZA-SABISHIROTAIRA, OAZA-MISAWA, MISAWA AOMORI 033-0022, JAPON

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,0	0,048

2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Meta RCP 1 – 1a (TP-050-C1)
-----------------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093	0,093

2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîte d'appât prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boite d'appât simple (TP-050-C1) :

- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou

- d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
 - En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
 - Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 33 mois
- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIEGES C1				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) Meta RCP 2 – 2b (J-70021) Meta RCP 2 – 2c (IIRD-08002)
-----------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
----------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015	0,048

2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîtes d'appât prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât). Meta RCP 2 – 2b (J-70021) ET 2c (IIRD-08002) : capsule thermoformée simple pré remplie en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène/éthylène alcool vinylique/polyéthylène (contenant 5 g d'appât).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boite d'appât simple (TP-050-C2) :

1. Retirer les rabats sur le côté de la boite d'appât.
2. Placer la boite à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Ne pas déplacer les boites pendant au moins une semaine.
4. Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

Boite d'appât simple contenant une capsule thermoformée (IIRD-08002 et J-70021) :

1. Retirer le couvercle transparent.
2. Placer la boite à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule. Replacer le couvercle transparent.
4. Ne pas déplacer les boites pendant au moins une semaine.
5. Après 4 semaines, la disparition des fourmis doit être remarquée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : 33 mois
- Durée de conservation Meta RCP 2 – 2b (J-70021) et 2c (IIRD-8002) : 31 mois
- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide.

6. Autre(s) information(s)

- -

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIEGES C2 (Meta RCP 2 – 2a)				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,048

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES EXTRA (Meta RCP 2 – 2b)				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,087
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES CONTAMINATEURS INSECTIVOR PIÈGES ANTI FOURMIS X 2 APTA PIÈGES ANTI FOURMIS X 2 CATCH EXPERT ANTI FOURMIS 2 PIEGES CONTAMINATEURS (Meta RCP 2 – 2c) CITIN PIÈGE À FOURMIS				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	Meta RCP 3 – 3 (TP-050-C1b ET TP-050-C2)
-----------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
----------------------------	----

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,065	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,014	0,048

2.2. Type de formulation

RB – Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 : Tenir hors de portée des enfants P273 : Eviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 Contient de la 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 1 – Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) - Adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Boîtes d'appât double prête à l'emploi
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Boîte à double appât pré remplie en polystyrène contenant deux enceintes (Chambre 1 (TP-050-C1b) de 5 g et Chambre 2 (TP-050-C2) de 0,65 g).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.
- Localiser la languette rugueuse sur le piège. Retirez cette languette en la remuant de haut en bas jusqu'à ce qu'elle se détache. Jetez la languette une fois retirée du piège.
- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.
- Remplacez le piège tous les 3 mois ou lorsque celui-ci est vide

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le

rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 33 mois
- Une fois activée, remplacer la boîte d'appât après 3 mois ou quand celle-ci est vide.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CITIN BOITE ANTI-FOURMIS (ENCEINTE 1) CATCH EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 1) ZENSECT EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 1)				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-05				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,015



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

Nom commercial	CITIN BOITE ANTI-FOURMIS (ENCEINTE 2) CATCH EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 2) ZENSECT EXPERT PIEGE ANTI-FOURMIS 2 EN 1 (ENCEINTE 2)				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0098-06				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
1R-trans phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	Conservateur	2634-33-5	220-120-9	0,048